**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017**

L’an deux mille dix sept à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND-lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-

 Fiona TEISSONNIERE- Dominique SWINNEN-GHANAI

 Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL

 Raymond SICHI

ABSENT EXCUSE : Mr Jean-Noël ROLAND

PROCURATION : Mr ROLAND Jean-Noël à Mme LYONNET Henriette

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK –LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l’unanimité.

**1-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 M14**

Mr le Maire cède la parole à Mme LYONNET qui donne lecture du Compte administratif 2016 laissant apparaître :

* Un excédent en Fonctionnement de 84.527, 69 €
* Un déficit en Investissement de 79.350, 90 €

Mr le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal ,

délibérant sur le Compte administratif cité en objet dressé par Mr Francis MAURIN,

après s’être fait présenter le Budget Primitif 2016 M14, les décisions modificatives 2016, le compte administratif M14 dressé par l’ordonnateur accompagné du compte de gestion du trésorier,

considérant que M. MAURIN Francis , ordonnateur a normalement administré pendant l’exercice 2016 , les finances du budget M14 en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n’ordonnançant que les dépenses justifiées,

à l’unanimité :

* approuve l’ensemble de la comptabilité d’administration soumise à son examen
* déclare toutes les opérations de l’exercice 2016 concernant le budget 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

***2-*VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 M14**

Après s’être fait présenter le Budget Primitif 2016 et toutes les pièces qui s’y rattachent

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016

Après s’être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l’exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières,

Le Conseil municipal, à l’unanimité, déclare que le Compte de Gestion M14 dressé pour l’exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

 63

**3-AFFECTATON DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 année 2016**

Mr le Maire indique au Conseil municipal que le compte cité en objet fait apparaître un résultat :

-excédentaire en Fonctionnement de 84.527, 69 €

-déficitaire en Investissement de 79.350, 90 €

Le montant des restes à réaliser s’élève en dépenses d’Investissement à 697.241 € et en recettes d’Investissement à 722.088 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide d’affecter les résultats au Budget Primitif 2017 en section Investissement :

* compte 1068 Réserves : 84.527, 69 €
* compte 001 Déficit Investissement reporté 79.350, 90 €

**4-VOTE DES TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES année 2017**

 Mr le Maire présente au Conseil municipal l’état de notification des taux d’imposition des taxes citées en objet.

Il rappelle les taux d’imposition 2016, explique le mode de calcul , le prélèvement de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR), donne lecture des bases d’imposition prévisionnelles 2017 représentant un produit fiscal à taux constant pour 2017 de 98.434 €

Le Conseil municipal, après calcul du produit nécessaire à l’équilibre du budget et après discussion, décide de ne pas augmenter les taux qui sont votés à l’unanimité pour l’année 2017 comme suit, pour un produit fiscal de 98.434 €

* taxe habitation 17,66 %
* taxe foncière (bâti) 12,59 %
* taxe foncière (non bâti) 81,03 %
* CFE 21,87 %

**5-VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 année 2017**

Mr le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif M14 , qui s’équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

* Section FONCTIONNEMENT : 424.857 €
* Section INVESTISSEMENT : 1.083.955, 17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget primitif M14 pour l’année 2017 tel qu’il est présenté.

**6-TRANSFERT DE COMPETENCE « travaux de premier établissement, de renouvellement et d’extension des reseaux d’éclairage public » au Syndicat Mixte d’Electricité du Gard (SMEG)**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat précité a modifié ses statuts par délibération du 2 février 2015, pour se doter de la compétence citée en objet , le Conseil municipal, s’il le souhaite, doit délibérer sur ce transfert.

Le Conseil municipal prend connaissance du règlement d’usage de la compétence « éclairage public » pour les travaux d’investissement tel qu’adopté par le SMEG , et après en avoir délibéré, accepte à l’unanimité ce transfert de compétence.

 64

**7-CONSULTATION POUR ESSAIS DE RECEPTION DU RESEAU d’EU –Hameau de Bourgnolles**

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du résultat de la consultation concernant les travaux cités en objet.

Trois entreprises ont été consultées et on déposé une offre :

SOMES –Montpellier pour un montant de 8.097 € HT - 9.716, 40 € TTC

CITEC Assainissement – ST André de Sangonis pour un montant de 5.328 €HT- 6.393,60 €TTC

MP3D –Alès pour un montant de 4.640 €HT- 5.568 € TTC

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient l’entreprise MP3D moins disante, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s’y afférant.

**8-INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal, la délibération en date du 9 avril 2014 fixant les montant des indemnités du maire et des adjoints.

 Il informe que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l’indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul des indemnités de fonction des élus locaux , soit de 1015 à 1022.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

 approuve le nouvel indice brut terminal soit 1022 pour l’année 2017

 décide de maintenir les taux d’indemnité du maire et des adjoints, votés comme suit :

M.MAURIN Maire 17 %

Mme LEGRAND 1ère adjointe 6,60 %

Mme FLUCK 2ème adjointe – Mr CARNEO 3ème adjoint - 4, 12 %

 émet un avis favorable pour la modification de l’indice brut terminal prévue pour 2017

 dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l’article 6531 du budget communal.

PLATEFORME DE REMONTEE DES PROBLEMES DE COUVERTURE MOBILE ( téléphonie/accès internet)

Mr le Maire informe le Conseil municipal d’un courrier émanant de Monsieur le Préfet de la Région Occitanie du 12 décembre 2016 relatif à la création d’une plateforme citée en objet.

Pour tenir compte des problèmes de téléphonie mobile l’Etat a décidé de prendre en charge ainsi que le Conseil Départemental le financement des zones non couvertes, notamment dans les hameaux, qui force est de constater sont souvent en zones blanches.

Affaire à suivre.

POINT SUR LES TRAVAUX

Mr le Maire fait le point sur les travaux, à savoir le logement sur la propriété H. Clément est terminé et, il est attribué à Mme Victoria GOADERT, chevrière.

En ce qui concerne la bergerie, les derniers travaux se poursuivent.

Hameau de BOURGNOLLES : Adduction EP, assainissement EU

Sur les trois entreprises participant à ces travaux, seule l’entreprise SRC, titulaire du marché et responsable doit intervenir la semaine prochaine afin d’opérer la désinfection des

 65

réseaux. La société MP3D, retenue dans le cadre de la consultation va procéder aux effets

d’étanchéité et au passage de la caméra afin de s’assurer que le réseau de collecte et de transports des EU ne pose aucun problème de mal façon. Mr le Maire précise qu’il restera ensuite le remplacement des vieux compteurs par des neufs et le raccordement sur la station de Saumane lorsqu’elle sera en fonction.

EMPLOI AIDE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que suite à l’appel de candidature d’emploi, quatre demandes ont été reçues en mairie.

Il est décidé qu’une commission se constituerait afin d’étudier les demandes et faire le choix.

Affaire à suivre.

PERMANENCE ELECTIONS

Comme pour chaque élection, Mme Ysaline LEGRAND est chargée d’établir le tableau désignant les élus à la tenue du bureau de vote.

 Fin de séance à 22 heures 30

1-Vote du compte administratif 2016- M14 2017-028

2-Vote compte de gestion 2016-M14 2017-029

3-Affectation des résultats du compte administratif M14 2016 2017-030

4-Vote taux imposition taxes directes 2017 2017-031

5-Vote budget primitif M 14 année 2017 2017-032

6-Transfert compétence « travaux de premier établi. Renouvell. SMEG 2017-033

7-Consultation essais réception réseau EU Bourgnolles 2017-034

8-Indemnités de fonction maire et adjoints 2017-035

F. MAURIN Y. LEGRAND L.M. FLUCK

J.M. CARNEO S. BARTHELEMY H. LYONNET

P. MANOEL J.N. ROLAND R. SICHI

D .SWINNEN-GHANAI D. SWINNEN-GHANAI

 66